



remboursement de victimes d'escroqueries

Par **rimbaudr**, le **01/04/2011** à **14:55**

bonjour

mon fils a été condamné pour escroquerie et doit indemniser ses victimes a hauteur d'environ 50000€

il travaille sous CDI pour un salaire d'environ 1100€ net sur treize mois.

aujourd'hui les huissiers saisis par ses créanciers menacent de lui faire une saisi sur compte de 60% de son salaire et la banque de geler le restant.

Est ce possible?

existe t'il des aides pour lui permettre d'échelonner les paiements, sachant qu'il veut absolument rembourser et tourner la page?

je vous remercie de vos conseils!

RR

Par **Domil**, le **01/04/2011** à **17:06**

Les créanciers ne sont pas tenus d'accepter un échelonnement.